

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 59040 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte          du SCOT de Lille Métropole</b>
--	--



Comité syndical du 16 décembre 2020

Projet de délibération n°15-2020

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2020**

Le mercredi seize décembre deux mille vingt à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

**Étaient présents :**

En présentiel :

Titulaires : BORREWATER Michel, DENDIEVEL Stanislas, DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, DUMORTIER Benjamin, FOUTRY Luc, GRAS Christophe, MARCY Louis, VERCAMER Francis

En visioconférence :

Titulaires : BADERI Anissa, BALY Stéphane, BOS Alain, DELEBARRE Patrick, DESMET Rodrigue, DUCROCQ Jacques, GEENENS Patrick, MARIAGE Isabelle, MASSON Jean-Gabriel, MAZZOLINI Sylvie, MOREAUX Maryse, ROUCOU José,

Suppléants : CAMBIEN Alain, CAUDERLIER Frédéric, DHALLEWYN Paul, HUTCHINSON Yvan

**Secrétaire de séance :** DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical :** 10 décembre 2020

**Nombre de délégués en exercice :** 40

Siège social : Métropole Européenne de Lille – 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 – 59040 LILLE cedex

Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50

scot-lille@adu-lille-metropole.org / www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif à l'attention de Monsieur le Président.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n°16-2019 en date du 23 décembre 2019, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2020 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à hauteur de 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel, joint à la présente délibération.

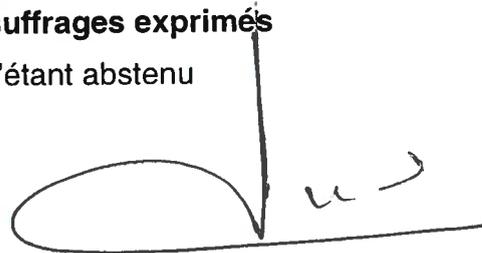
Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, il a été proposé :

- de prendre acte de la présentation du rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme ;
- d'autoriser le versement du solde de 280.500 € (deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros).

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Francis VERCAMER s'étant abstenu

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish to the right.

**Francis VERCAMER**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole



# Rapport d'activités

de l'Agence de développement et d'urbanisme  
de Lille Métropole

pour le compte du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

au titre du programme de travail de l'année 2020



# SOMMAIRE

---

## CONTEXTE

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX MISSIONS PERMANENTES DU SYNDICAT MIXTE.....	4
<b>Comités syndicaux</b> .....	<b>4</b>
UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT .....	5
<b>L'appropriation</b> .....	<b>5</b>
<b>La mise en œuvre</b> .....	<b>6</b>
<b>Le suivi</b> .....	<b>10</b>
LE SUIVI DES AUTRES DEMARCHES DE PLANIFICATION/PARTENARIAT.....	11



## CONTEXTE

---

La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2020 (délibération n°16-2019 du 23 décembre 2019) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

En 2020, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de trois grandes missions. Elles concernent :

- les missions d'aide au fonctionnement et missions permanentes du Syndicat mixte, y compris la mission de conseil juridique ;
- les missions en vue de la mise en œuvre du SCOT ;
- le suivi des autres travaux de planification.

# L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX MISSIONS PERMANENTES DU SYNDICAT MIXTE

---

L'Agence apporte son aide au fonctionnement du Syndicat mixte, en relation avec le secrétaire général du Syndicat mixte.

## LES COMITÉS SYNDICAUX

### Réunions des instances de travail et de décision du Comité syndical

En raison de cette année marquée par l'urgence sanitaire liée à la Covid-19, le Comité syndical s'est réuni 3 fois :

- le 7 juillet 2020 (compte administratif 2019, compte de gestion 2019, statuts du Syndicat mixte...),
- le 16 septembre 2020 (élection du président, composition du Bureau, élections des Vice-présidents...),
- Le 16 décembre 2020 (rapport d'orientation budgétaires 2021, rapport d'activités 2020, participation des membres et budget primitif 2021...).

L'Agence a contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

### Délibérations adoptées

1-2019	Compte administratif 2019
2-2019	Compte de gestion 2019
3-2019	Décision budgétaire modificative n°1
4-2019	Modifications des statuts du Syndicat mixte
5-2019	Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe aval
6-2019	Election du Président
7-2019	Composition du bureau
8-2019	Election des Vice-présidents
9-2019	Délégation de compétences du comité syndical au bureau
10-2019	Désignation des représentants ADULM (CA et AG)
11-2019	Désignation du représentant à CLE Scarpe
12-2019	Création d'une commission partenariale AAC
13-2019	Désignation du représentant à la Fédération Nationale des SCOT
14-2019	Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2021
15-2019	Rapport d'activité 2020

# UNE ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU SCOT

## RAPPEL

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a adopté le Schéma de Cohérence Territoriale le 10 février 2017, entré en vigueur en mai 2017, qui guide le développement jusqu'à l'horizon 2035.

Ses orientations et ambitions ont été conjointement élaborées à l'époque par les trois intercommunalités membres, à savoir la MEL et les Communautés de communes Haute-Deûle avec et Pévèle Carembault.

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019, la Communauté de communes Haute-Deûle et la MEL ont fusionné au profit de cette dernière. Cette fusion a pris effet au 1er mars 2020.

Pour réaliser ses ambitions collectives, le Syndicat mixte du SCOT est passé d'un travail d'élaboration à une action différente, consistant à faire vivre son projet et à continuer de le faire partager aux partenaires publics, aux acteurs et habitants du territoire. Le Syndicat mixte a poursuivi, en 2020, la construction de nouveaux outils et méthodes afin d'appuyer son travail de mise en œuvre du SCOT.

Au-delà du fonctionnement formel et administratif, la proposition a porté sur la poursuite d'un large programme d'actions initié depuis l'approbation du SCOT, visant à permettre une véritable appropriation du projet de SCOT.

Le travail du Syndicat mixte s'est organisé, comme en 2018 et 2019 autour de trois grandes priorités :

- **L'appropriation du projet de SCOT** : la communication, l'explication, l'approfondissement, notamment des grandes orientations clefs du SCOT en matière d'un développement urbain durable et de renouvellement urbain ;
- **La mise en œuvre du projet de SCOT** : la traduction dans les différentes politiques des intercommunalités membres, la démarche des territoires de projets ;
- **Le suivi du projet de SCOT** : les avis sur les documents réglementaires, l'organisation de la gouvernance du Syndicat mixte, les indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du SCOT.

Pour mettre en œuvre le programme de travail 2020 du SCOT, le Syndicat mixte s'est appuyé sur l'Agence de développement et d'urbanisme en tant qu'outil technique

qui a assuré et assure cette mission par ses compétences techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie et habitat, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement).

## L'APPROPRIATION

En 2020, l'Agence a continué à mettre en place, malgré le contexte sanitaire, un dispositif favorisant l'appropriation par un large public des grandes orientations du schéma : il s'agissait, comme en 2018 et 2019, d'animer le projet, de le faire connaître.

Cela est passé par :

- La préparation et l'animation d'échanges entre élus, acteurs et techniciens (comités stratégiques, territoires de projets, visites et séminaires, webinaires/visioconférences ... et d'ateliers et de séances de communication sur le SCOT, notamment après l'installation des nouvelles instances politiques, en coordination avec les services de planification et d'urbanisme des intercommunalités membres du SCOT) ;
- La diffusion de documents synthétiques (« 4 pages », plaquette et fiches des territoires de projets, MEMO, études et diagnostics ciblés, notes thématiques, ...) ;
- L'approfondissement de concepts et orientations du SCOT comme l'urbanisme commercial, les enjeux de développement et d'attractivité des cours d'eau métropolitains, la mobilité ou la densification contextualisée.

Pour le Syndicat mixte, l'Agence a poursuivi la mission d'appui à la réalisation des documents locaux de planification (participation aux réunions, proposition d'outils et/ou d'analyses ciblées) ; cette mission s'est faite dans le cadre de l'obligation de mise en compatibilité avec le SCOT, dans un délai de trois ans, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, des Programmes Locaux pour l'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Dans le cadre d'un travail partenarial avec les SCOT voisins et la Région Hauts-de-France, l'Agence poursuit et renforce le travail d'observation et de suivi des consommations foncières à grande échelle.

Elle a aussi assuré le suivi des projets de transports collectifs et des études lancées par les différentes collectivités locales ou par l'État (y compris un suivi particulier relatif à la mise en œuvre du SDIT voté en juin 2019 par la MEL).

Puis, l'Agence a conforté le travail sur l'urbanisme commercial et le commerce et elle a organisé un séminaire en octobre 2020 (Consommer mieux, commercer autrement - À la recherche de nouveaux modèles marchands) pour apporter un regard sur l'évolution des modes de consommation. La consolidation des outils d'observation, la préparation des CDAC, ainsi que la veille sur les évolutions législatives sont venues appuyer la préparation de l'évaluation du volet commercial du SCOT (indicateurs).

## LA MISE EN ŒUVRE

Pour le Syndicat mixte, l'Agence a porté des dispositifs destinés à faire vivre la vision stratégique définie dans le SCOT, notamment en poursuivant les démarches thématiques comme la protection des champs captants et dispositifs spatialisés via les territoires de projets, secteurs d'enjeux métropolitains identifiés au-delà des périmètres administratifs.

Il s'agissait, à travers ces missions, de trouver des méthodes concrètes d'application du SCOT en faveur du développement du territoire.

### La démarche des territoires de projets

La démarche « Territoires de projets » proposée depuis 2017 mise à construire une ambition à l'échelle de chaque territoire de projets, mais aussi de faire vivre, à l'échelle du SCOT tout entier, une vision stratégique du développement métropolitain d'ici 2035.

Plusieurs territoires de projets engagés en 2018 et 2019 ont continués à se dessiner en 2020 : Versant Nord-Est (Roubaix-Tourcoing-Wattrelos), Cœur métropolitain, Territoire Sud (en lien avec le comité partenarial des champs captants du Sud de Lille, cf. infra et la démarche des communes « Gardiennes de l'eau » de la MEL), la Vallée de la Lys pilotée par l'Eurométropole ainsi que Grand Boulevard et Deûle partagée. Par ailleurs, ces deux derniers ont été identifiés dans le cadre de Lille Design 2020 (POC), démarche à laquelle l'Agence apporte son expertise et appui technique dans le cadre de son programme de travail pluriannuel.

Une réflexion particulière fut portée sur la mobilité au sein de ces territoires de projets, pour établir un

diagnostic précis et une vision prospective de la mobilité sur ces territoires.

Les territoires de projets ont mobilisé l'Agence de développement et d'urbanisme en partenariat avec les intercommunalités concernées (MEL et les Communautés de communes Pévèle Carembault), permettant de mutualiser les moyens d'ingénierie à travers d'échanges partenariaux et lieux de co-construction techniques.

Elles ont pour objectif de veiller à la bonne articulation de la démarche de territoires de projets avec les politiques, dispositifs et actions des collectivités concernées, comme par exemple, les contrats de co-développement de la MEL (ou autres dispositifs du mandat politique en 2020), les PLU (et OAP) et les projets de territoires des communautés de communes.

Dans le cadre de la démarche de territoire de projets elle-même, des échanges complémentaires ont été organisés avec d'autres structures et services, selon les spécificités de chaque territoire (services de l'Etat, Agence de l'eau, Départements, Région, Eurométropole, Voies navigables de France (VNF), chambres consulaires, SCOT voisins, SEM, Ports de Lille, villes, universités, SNCF ...).

### La commission partenariale « Territoire Sud » (COPAR-AAC)

Dans ce territoire à fort enjeu environnemental, le Comité partenarial, grâce au dialogue entre élus, services de l'Etat, l'Agence de l'eau et l'ARS, vise à définir une vision d'aménagement concertée et raisonnée dans le territoire des champs captants.

Par délibération en date du 16 septembre 2020, le comité syndical du SCOT Lille Métropole a acté la création de la Commission Partenariale « Territoire Sud » dans la continuité du COPAR (Comité Partenarial).

A l'issue d'une période de deux années de fonctionnement du COPAR et suite à l'approbation du PLUi de la MEL, il a été proposé de reconduire pour le mandat 2020 - 2026 un dispositif poursuivant les mêmes objectifs, mais d'en faire évoluer le rôle et d'en affiner le fonctionnement et de renforcer le rôle du COPAR en tant qu'organe consultatif sur les avis et décisions qu'est amené à prendre le bureau du Syndicat mixte du SCOT.

Conformément à la délibération prise lors du Syndicat mixte du SCOT du 16 septembre 2020, la commission partenariale a été réinstallée et ses missions sont les suivantes :

- accompagner la « traduction » des orientations du SCOT sur le périmètre de l'AAC et assurer la cohérence entre développement urbain et économique, d'une part, protection et valorisation de la ressource en eau, d'autre part

- émettre un avis sur les plans, programmes et projets sur ce territoire de l'AAC ;
- contribuer à la démarche de « Territoire de projets » ;
- partager et faire évoluer les connaissances, de mettre en place une veille pérenne, ainsi que développer des outils d'accompagnement technique et méthodologique.

Le comité technique de la COPAR se réunit le deuxième mardi de chaque mois, en fonction des dossiers, de leur avancement et de leur complétude. Un dossier d'examen était à compléter par les porteurs de projet, dès lors qu'ils ont sollicité l'instance. Ce dossier d'examen a été conjointement établi par les partenaires techniques de la COPAR selon les principes « Eviter, Réduire, Compenser ».

La COPAR s'est réunie deux fois en 2020 (février et décembre) et a rendu 9 avis consultatifs, parmi lesquels 8 sont réputés favorables.

Le comité technique s'est quant à lui réuni 8 fois pour analyser chaque dossier en amont de l'avis du COPAR AAC et produire un avis technique.

## Les territoires de projets en détail

### Versant Nord-Est

La construction d'une stratégie pour le territoire Nord-Est a nécessité la mise en œuvre d'ateliers avec les DGS des communes concernées et la MEL. Ils ont eu pour objectif de construire et de partager la proposition de développement pour ce territoire et ont nécessité la production de différents travaux.

Lors de ces ateliers, ont été présentés :

- un benchmark sur 3 territoires, pour observer et se nourrir des démarches sur des territoires comparables et dans des situations similaires,
- le recollement des dynamiques de projets sur ce territoire et les territoires voisins,
- un diagnostic de la vacance à l'échelle de ce territoire (zoom issu du diagnostic métropolitain de la vacance)
- les premières orientations de la stratégie.

Cette démarche et sa production ont été partagées lors d'un comité d'orientation stratégique qui a eu lieu le 20 mai 2019 en mairie de Tourcoing.

Conformément à la convention MEL/ADULM, cette production a fait l'objet d'un livrable, présentant la stratégie de développement du territoire Nord-Est, au travers d'un plan guide spatialisé, phasé et thématique. Celui-ci a été annexé au dossier ANRU en vue du Comité National d'Engagement en Juin 2019.

Au mois de septembre 2019, une visite de site à Strasbourg, à destination des élus et techniciens des villes, a été organisée afin de prendre connaissance des projets et initiatives en cours sur ce territoire.

Un atelier avec les étudiants du master 2 Urbanisme et Aménagement de l'école d'urbanisme de Paris, sur le thème de la ville productive et appliqué à ce territoire, a été mis en place. La finalisation et la restitution de ce travail ont eu lieu au premier trimestre 2020.

Ce travail a été complété par un atelier public de paysage avec les étudiants paysagistes de l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture et de paysage de Lille, qui portait sur l'identification du potentiel paysager et de trame verte sur le territoire. Ce travail a donné lieu à une restitution et à un livrable au dernier trimestre 2020.

### Le territoire du Grand boulevard

Suite à la rencontre sur le Grand Boulevard qui a eu lieu fin 2018, l'Agence a produit en 2019 un portrait de territoire intitulé « Le Grand Boulevard, en long, en large et en travers » qui a à la fois repris les éléments présentés (interventions de Pierre Chabard et Didier Joseph-François, consultation internationale Lille Métropole 2030,...) et annoncé de nouveaux développements de cette démarche, notamment celle du POC Grand Boulevard, en coordination avec la MEL et Lille Capitale Mondiale du Design 2020.

### La dynamique transfrontalière

La vallée de la Lys présente un bassin de vie sur lequel se concentrent des enjeux de co-construction urbaine transfrontalière, des enjeux de mobilité entre les territoires français, wallons et flamands, des enjeux environnementaux et économiques liés au projet du canal Seine-Nord... Avant de préciser les suites à donner, un recensement partagé des projets en cours et envisagés des deux côtés de la voie d'eau a été mené par l'Agence. Avec un pilotage de l'Eurométropole, appuyé par la MEL et les intercommunalités belges, un premier échange transfrontalier, réunissant les maires français et belges, a été organisé fin 2017. En 2018, aucune sollicitation pour une poursuite du travail n'a eu lieu. L'année suivante, en 2019, l'Eurométropole a souhaité donner une nouvelle dynamique. Ainsi, ont été organisées des rencontres de proximité, réunissant les maires français et bourgmestres belges. En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser d'autres rencontres.

### Cœur métropolitain :

Avant sa finalisation, certaines thématiques du livrable portrait de territoire ont fait objet d'une actualisation. En parallèle, le document a été partagé avec les services urbanisme et habitat de la ville de Lille. Le livrable a été publié en juillet 2020.

L'étude spécifique sur les portes urbaines et espaces de transit(ion) du cœur métropolitain se poursuit. Cette réflexion prospective permet de croiser une analyse de la mobilité et une approche spatialisée et programmatique sur cet espace clé que constitue « la ceinture périphérique », concentrant de nombreux enjeux de demain pour ce territoire. Durant l'année 2020, des réunions techniques avec le service mobilité de la MEL (6 mars) et le service urbanisme de la ville de Lille (10 mars et 29 avril) ont permis de partager et puis consolider notamment l'analyse de l'offre et des flux de mobilité. Différentes réflexions en cours comme celle de la MEL au sujet du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) et de l'intermodalité ont été intégré. L'étude s'est poursuivie en vue de la finalisation d'un livrable dans le premier trimestre 2021.

L'Agence contribue également à la démarche de l'élaboration du schéma directeur Euralille à la Deûle. Elle a notamment participé à une série de trois ateliers, qui se sont tenus les 21 et 30 janvier et le 4 février puis à la restitution des résultats, le 11 mars 2020.

### La Deûle partagée: donner à voir une métropole au bord de l'eau

La séquence urbaine du canal, mais aussi ses parties plus rurales au Sud et au Nord jusqu'à la Lys, constituent un territoire-clé pour l'attractivité résidentielle et économique de la métropole, nécessitant de revaloriser la présence de l'eau et d'affirmer la métropole comme ville

au bord de l'eau dans le panorama des villes européennes. Le potentiel foncier important et attractif fait émerger une multitude de projets à coordonner et permet d'imaginer une métamorphose ambitieuse le long de la Deûle.

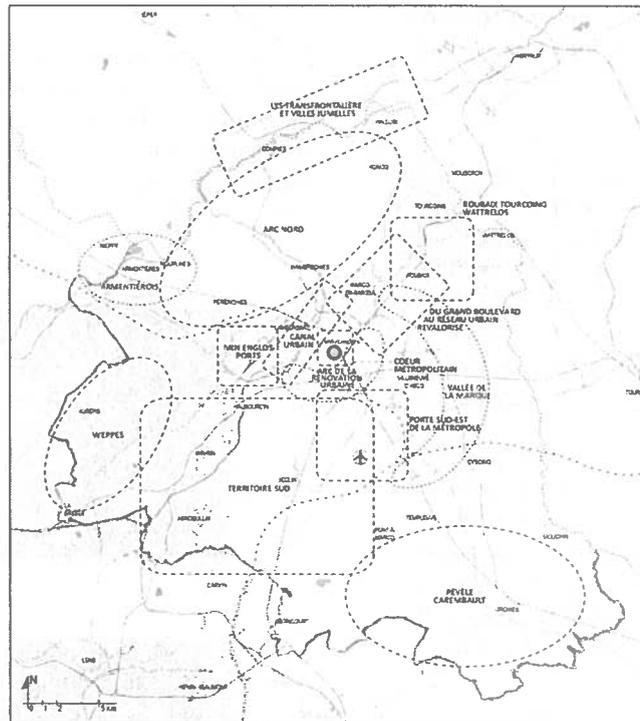
Un travail universitaire, associant l'Agence, le Port de Lille et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) a été mené en 2018/2019 autour des enjeux du paysage et du partage des usages de la Deûle canalisée, au-delà de sa partie « urbaine ».

Dans la continuité de ce travail, l'Agence a travaillé en 2019 sur les continuités et la mobilité le long du canal et sur le recensement des projets sur les secteurs de la Haute-Deûle et de la partie urbaine du canal. En 2020, elle a préparé un premier rapport de synthèse qui sera publié début 2021.

### Le territoire Sud : concilier le développement du territoire et la protection de la ressource en eau

Gardien de la principale ressource en eau de la métropole et secteur attractif pour l'économie, le territoire Sud voit ses perspectives de développement de plus en plus questionnées, à la fois par la nécessité de préserver la ressource en eau, mais aussi par la saturation récurrente des axes autoroutiers.

Depuis 2017, face à l'importance des enjeux, un dispositif particulier a été mis en place par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole : le Comité partenarial (COPAR) de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille (cf. point sur le COPAR, ci-dessus).



- Territoires de projets d'enjeux métropolitains identifiés par les travaux du SCOT
- Territoires de projets potentiels dans les campagnes métropolitaines
- Dynamiques intercommunales en cours d'identification

## LE SUIVI

### Les avis du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte a été amené à se prononcer, en tant que Personne Publique Associée (PPA), sur la compatibilité avec le SCOT de différents documents de planification.

L'Agence a ainsi préparé l'avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe aval et le PLU d'Ennevelin.

Elle fut aussi sollicité au titre des articles L.142-1 et R. 142-1 du code de l'urbanisme, relatifs à la compatibilité des projets de plus de 5000 m<sup>2</sup> avec le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du schéma de cohérence territoriale.

Ainsi, en 2020, le Syndicat mixte a émis un avis technique sur trois permis d'aménager.

Parallèlement, l'Agence a participé aux réunions d'élaboration de différents PLU : PLU d'Ennevelin, de Cappelle-en-Pévèle notamment.

### Les indicateurs de suivi du SCOT

Pour le Syndicat mixte, l'Agence a continué l'analyse de l'application du SCOT en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces de développement urbain et économique et d'implantations commerciales, afin de :

- mesurer, sur la base de critères et d'indicateurs, si les évolutions du territoire vont dans le sens des objectifs affichés par le SCOT (à partir de l'établissement du temps zéro) ;
- établir un suivi annuel en vue du bilan à 6 ans des résultats de la mise en œuvre du SCOT conformément à l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme ;
- proposer des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions en cours sur le territoire, permettant de faire évoluer, si nécessaire, les orientations du SCOT, ainsi que les politiques publiques d'accompagnement du SCOT.

Plus particulièrement, l'Agence a poursuivi le suivi de la consommation foncière et de l'occupation du sol (via l'outil OCCSOL et en exploitant d'autres bases foncières et statistiques) et contribue à l'élaboration et l'exploitation OCCSOL 2D, en lien avec la Région Hauts-de-France et les SCOT voisins, outil qui permettra d'ajouter une connaissance des usages réels à l'actuelle exploitation des photos aériennes.

L'Agence a travaillé sur la mise en place d'une grille d'indicateurs de suivi élargie et sur un premier bilan via un suivi du SCOT après 3 ans qui sera présenté aux élus en 2021.

Il s'agit non seulement de réunir les éléments répondant aux impératifs d'observation légaux et aux indicateurs déjà identifiés dans le SCOT, mais aussi de compléter cette grille par une série d'autres indicateurs disponibles grâce à de nouveaux outils d'observation.

### La gouvernance

En 2020, le Syndicat mixte a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes (élection du Président, du bureau et des Vice-présidents notamment), après un report des élections municipales et communautaires lié au contexte sanitaire du à la Covid-19.

Ainsi, le Syndicat mixte dispose pour le prochain mandat d'un bureau qui se réunit et se réunira en tant que de besoin en amont des comités syndicaux.

Les bureaux et conseils de fin d'année 2020 ont fait l'objet de réunions de préparation spécifique avec le Président du Syndicat mixte.

Le Syndicat mixte, membre de la **Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Nord**, a été sollicité en 2020 pour examiner 8 dossiers de projets commerciaux, l'Agence ayant assuré la coordination et la production d'un avis technique sur ces dossiers.





## LE SUIVI DES AUTRES DEMARCHES DE PLANIFICATION / PARTENARIAT

---

L'Agence a également poursuivi les travaux sur la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en ayant notamment pour mission de veiller à la prise en compte du rôle spécifique du territoire métropolitain (métropole européenne, transfrontalière et capitale régionale).

### **Les SCOT voisins**

L'Agence s'est investie, pour le Syndicat mixte du SCOT, en tant que Personne Publique Associée (PPA) dans le lancement de la démarche de révision du SCOT de Lens-Liévin Hénin-Carvin. L'Agence a participé à deux demi-journées d'atelier dans le cadre de l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

### **L'Eurométropole**

Le Syndicat mixte a poursuivi sa participation aux réflexions initiées à l'échelle de l'Eurométropole : élaboration et mise en œuvre de son Schéma de Coopération Transfrontalière (SCT), coopération en matière de planification stratégique avec les régions et les intercommunales belges, coopération avec Bruxelles-Capitale...



Centre Europe Azur  
323 avenue du Président Hoover  
59000 Lille